

ACTION URGENTE

TURQUIE. LES PERSONNES DÉTENUES SONT SORTIES DE GARDE À VUE

Toutes les personnes qui avaient été placées en garde à vue dans les locaux de la section antiterroriste de la police du département d'Urfa (sud-est de la Turquie), à la suite d'affrontements entre les forces de sécurité et le groupe armé du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) le 18 mai, ont été relâchées ou placées en détention provisoire. Il semble que les 13 personnes placées en détention provisoire ne risquent pas d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Au moins 47 personnes, dont des hommes, des femmes et trois enfants, avaient été arrêtées au cours de descentes de police à la suite d'affrontements entre les forces de sécurité et le groupe armé du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) dans le département d'Urfa (sud-est de la Turquie). Au 24 mai, 22 personnes, dont les trois enfants, avaient bénéficié d'une libération, sous caution pour les adultes. Selon le témoignage de leurs avocats et les photographies qu'Amnesty International a pu consulter, certains des détenus adultes ont été soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements par des policiers au poste de commandement de la gendarmerie de Bozova Yaylak, dans le département d'Urfa. Certains d'entre eux n'ont pu être examinés par des médecins qu'en présence de policiers.

Au 29 mai, plus aucune de ces personnes n'était en garde à vue. Treize des personnes détenues ont été placées en détention provisoire et les autres ont été libérées sous caution. Il ne semble pas que les personnes en détention provisoire risquent d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements.

Le barreau d'Urfa a déposé une plainte au pénal auprès du procureur d'Urfa pour torture et autres mauvais traitements, sur la base d'entretiens approfondis avec certaines des personnes détenues.

Amnesty International va continuer à demander que des enquêtes indépendantes et impartiales soient menées sans délai sur ces allégations de torture et autres mauvais traitements.

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 74/19

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR44/0440/2019/fr/>